

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021 À 20 H PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE¹

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le maire Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., LL.B.
Le conseiller Sidney Benizri
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mike Cohen, B.A
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Mitch Kujavsky, B. Comm.
Le conseiller Oren Sebag, B. Sc. RN MBA
Le conseiller David Tordjman, Ing.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M^e Jonathan Shecter, directeur général, directeur des services juridiques et greffier
M^{me} Tanya Abramovitch, directrice générale associée, stratégie urbaine
M^{me} Nadia Di Furia, directrice générale associée
M^e Jason Prévost, directeur adjoint des services juridiques et assistant-greffier, agissant à titre de secrétaire de réunion

MOT D'OUVERTURE DU MAIRE

Avant la réunion de ce soir, le maire Brownstein a demandé qu'un moment de silence soit observé pour les personnes touchées par le virus COVID-19 et celles qui sont décédées en raison de circonstances liées à la pandémie.

MISE À JOUR SUR LA COVID-19

Le maire Brownstein a commenté sur la situation de la Ville concernant la pandémie de la COVID-19 et a plus précisément encouragé les résidents à se faire vacciner.

HOMMAGE À SAUL SINGER

Les membres du conseil ont rendu hommage à Saul Singer, lequel est récemment décédé. Une video a été présentée en son honneur.

MESSAGE DE REMERCIEMENTS POUR LE PERSONNEL DE LA VILLE

Les membres du conseil ont émis des commentaires et ont remercié tous les membres du personnel de la Ville en vue de la fin de leur mandat en tant que conseiller.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20h34 pour se terminer à 21h01. Six (6) personnes ont soumis des questions avant la tenue de la réunion de ce soir et ont été répondues lors de la diffusion en direct.

¹ La réunion de ce soir a été tenue par voie de vidéoconférence en vertu de l'arrêté ministériel 2020-029 adopté par le gouvernement du Québec le 26 avril 2020.

1) Louise Legault

L'intervenante a souhaité souligner que le *Groupe 200 mètres Gardien de la rivière et de ses droits* a décerné un certificat de reconnaissance à la Ville de Côte Saint-Luc pour ses efforts à la sauvegarde de la Rivière St-Pierre sur Meadowbrook; ce à quoi la conseillère Dida Berku a mentionné la raison d'être du prix et le conseiller Steven Erdelyi a également apporté des commentaires supplémentaires sur le certificat tout en remerciant les différents intervenants.

2) Norman Sabin

Le résident s'est enquis de la synchronisation des feux de circulation sur la rue Fleet (direction Est) afin de réduire le flux de circulation sur ladite rue; ce à quoi le maire Brownstein a répondu que la question sera transmise au département d'ingénierie, mais que la Ville travaille à améliorer le flux de circulation vers Decarie.

3) Eveline Mascle

La résidente a souhaité obtenir de l'information sur les réalisations du conseil municipal de Côte Saint-Luc au cours des quatre (4) dernières années pour réduire les effets du réchauffement de la planète; ce à quoi le maire Brownstein, les conseillers Steven Erdelyi et David Tordjman ont répondu en détaillant plusieurs mesures que la Ville a mises en place pour améliorer l'environnement.

4) Allan Benayoun

Le résident a demandé s'il existe des plans d'aménagement potentiels pour le site du centre commercial Cavendish Mall en vue de construire des logements supplémentaires; ce à quoi le maire Brownstein répond qu'il n'existe aucun plan approuvé par la Ville pour cet endroit spécifique.

5) Phoebe Munro

La résidente s'est enquis de la dérogation mineure proposée à l'ordre du jour de ce soir pour la propriété située au 5475 Westminster et plus particulièrement, elle exprime ses inquiétudes quant au bien-être des locataires dans le cadre d'un projet de construction; ce à quoi le conseiller Erdelyi a répondu aux inquiétudes de la résidente, notamment en ce qui concerne la protection des droits des locataires, l'état de l'immeuble et l'augmentation potentiel du loyer. Le conseiller Erdelyi et le maire Brownstein ont ensuite indiqué que la dérogation mineure proposée à l'ordre du jour de ce soir sera reportée à une autre réunion, que les préoccupations soulevées par la résidente pourront être abordées avec les membres du Conseil et qu'un inspecteur sera envoyé sur les lieux.

6) Melodie Cohn

La résidente s'est enquis de la position de Côte Saint-Luc quant à l'adoption d'un règlement sur les pièges à griffes; ce à quoi le conseiller Mike Cohen a répondu que le Service de la Protection Civile se penche sur la question et sur la façon d'appliquer le règlement provincial.

La résidente s'est enquis également de la réouverture des centres de dépistage de la COVID-19 à Côte Saint-Luc; ce à quoi le maire Brownstein a répondu que la question sera transférée auprès du bureau de Santé Publique de Montréal.

210901

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL TENUE LE 9 AOÛT 2021 À 20 H 00**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, en date du 9 août 2021 à 20 h 00, soit et est adopté, par les présentes, tel que soumis. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210902

**RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES ET RAPPORTS DU CONSEIL POUR
AOÛT 2021**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE les rapports mensuels des services et rapports du conseil pour août 2021 soient et sont, par les présentes, approuvés tels que soumis. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210903

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE
8,311, 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 1ER OCTOBRE 2021**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués pour chacun d'eux, la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 8 311 000 \$ qui sera réalisé le 1^{er} octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt	Pour un montant de \$
2324	\$466,400
2325	\$77,700
2333	\$743,000
2356	\$77,700
2357	\$139,300
2357	\$155,500
2358	\$255,300
2360	\$35,000
2361	\$206,100
2365	\$841,700
2366	\$933,500
2348	\$4,011,400
2359	\$174,100
2359	\$194,300

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (R.L.R.Q., chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2333, 2357, 2361, 2365, 2366, 2348 et 2359, la Ville souhaite émettre un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 1^{er} octobre 2021;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (R.L.R.Q., chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS Inc. (« CDS ») et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil municipal de Côte Saint-Luc autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé : « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE ROYALE DU CANADA
SUCCURSALE CAVENDISH ET KILDARE
5755 BOULEVARD CAVENDISH
CÔTE SAINT-LUC, QUÉBEC
H4W 2X8

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts

numéros 2333, 2357, 2361, 2365, 2366, 2348 et 2359 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire; pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 1^{er} octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210904

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AOÛT AU 31 AOÛT 2021

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve la liste des déboursés pour la période du 1^{er} août 2021 au 31 août 2021, pour un total de 4,715,336.12 \$ en fonds canadiens;

QUE le certificat du trésorier n^o 21-0124 daté du 3 septembre 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210905

RÈGLEMENT 2554-3 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2554-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2554 INSTITUANT UN PROGRAMME DE REMISE SUR LES FILTRES À EAU AFIN D'AMENDER L'ANNEXE A POUR INCLURE UNE REMISE DE 200 \$ POUR L'ACHAT D'UN DISTRIBUTEUR D'EAU DE CINQ (5) GALLONS ET LA DISTRIBUTION DE PITCHETS FILTRANTS » - ADOPTION

Le conseiller Steven Erdelyi a mentionné la différence entre le projet de règlement 2554-3 déposé à la séance ordinaire du conseil du 9 août 2021 et la version finale du règlement 2554-3 étant adoptée à la séance de ce soir, soit, l'addition d'une remise de 200 \$ pour l'achat d'un distributeur d'eau embouteillée de cinq (5) gallons à la section 3 de l'annexe A du règlement 2554-3.

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement 2554-3 intitulé : « Règlement 2554-3 modifiant le règlement 2554 instituant un programme de remise sur les filtres à eau afin d'amender l'annexe A pour inclure une remise de 200 \$ pour l'achat d'un distributeur d'eau de cinq (5) gallons et la distribution de pichets filtrants » soit et est, par la présente, adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210906

**RESSOURCES HUMAINES – PROTECTION CIVILE – RATIFICATION DE
CONTRATS D'EMPLOYÉS – PERMANENTS, POSTES CADRES**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie la modification des contrats d'emploi pour Philip Châteauvert, Jean-Marc Dubois and Eddy Afram afin qu'ils reçoivent une prime sur appel d'une (1) heure par jour lorsqu'ils sont de garde et d'une (1) heure chaque fois lorsqu'ils doivent se présenter au travail, à compter du 26 juillet 2021;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0123 daté du 2 septembre 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210907

**RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN GESTIONNAIRE DES
ÉLECTIONS - CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE, POSTE CADRE**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KIJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve l'embauche de Yohan McCarthy-Normandin à titre de gestionnaire des élections pour un contrat à durée déterminée, poste cadre, à compter du 30 août 2021 au 20 décembre 2021 ;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0125 daté du 3 septembre 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210908

**RESSOURCES HUMAINES – DÉVELOPPEMENT URBAIN – NOMINATION
D'UNE SECRÉTAIRE, SERVICES ADMINISTRATIFS – COL BLANC, POSTE
PERMANENT**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie la nomination de Ewa Makarewicz à titre de secrétaire, services administratifs (col blanc, poste permanent), à compter du 24 août 2021. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210909

**RESSOURCES HUMAINES – LOISIRS ET DES PARCS – EMBAUCHE D'UNE
ENTRAÎNEUSE POUR L'ÉQUIPE DE NATATION CÔTE SAINT-LUC AQUATICS
(CSLA) – CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE, POSTE CADRE**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie la nomination de Anna Xuyao Shi à titre d'entraîneuse pour l'équipe de natation pour Côte Saint-Luc Aquatics (CSLA) pour un contrat à durée déterminée, poste cadre, à compter du 28 juin 2021 au 27 août 2021 ;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0122 daté du 2 septembre 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210910

**RESSOURCES HUMAINES – TRAVAUX PUBLICS – EMBAUCHE D'UNE
TECHNICIENNE EN ENVIRONNEMENT– COL BLANC, POSTE AUXILIAIRE**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie la nomination de Carly Steben à titre d'une technicienne en environnement (col blanc, poste auxiliaire), à compter du 7 septembre 2021 ;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0119 daté du 2 septembre 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210911

**RESSOURCES HUMAINES – BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE CÔTE SAINT-LUC
ELEANOR LONDON – EMBAUCHE D'UNE COMMISE DE BIBLIOTHÈQUE SUR
APPEL– COL BLANC, POSTE AUXILIAIRE**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie la nomination de Alessia Giambattista à titre d'une commise de bibliothèque sur appel (col blanc, poste auxiliaire), à compter du 18 août 2021 ;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0119 daté du 2 septembre 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210912

RESSOURCES HUMAINES – LOISIRS ET DES PARCS – EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE, RÉCEPTION, ADMISSION ET MAGASIN SUR APPEL– COL BLANC, POSTE AUXILIAIRE

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KIJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie la nomination de Vesela Velichkova à titre de préposée réception à l'accueil, à l'admission et à la boutique sur appel (col blanc, poste auxiliaire), à compter du 3 août 2021 ;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0120 daté du 2 septembre 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210913

RESSOURCES HUMAINES – TRAVAUX PUBLICS – FIN D'EMPLOI – NUMÉRO D'EMPLOYÉ 3393 – POSTE AUXILIAIRE

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve la fin de l'emploi de l'employé col bleu numéro 3393, à compter du 10 août 2021. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210914

RESSOURCES HUMAINES – TRAVAUX PUBLICS – FIN D'EMPLOI – NUMÉRO D'EMPLOYÉ 3395 – POSTE PERMANANT

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve la fin de l'emploi de l'employé col bleu numéro 3395, à compter du 12 août 2021. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210915

NOMINATION DE LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU À TITRE DE MAIRESSE SUPPLÉANTE DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} OCTOBRE 2021 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2021 OU JUSQU'À LA FIN DE SON MANDAT

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE la conseillère Dida Berku soit et est, par les présents, nommée Mairesse suppléante pour la Ville de Côte Saint-Luc pour la période débutant le 1^{er} octobre 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 inclusivement ou jusqu'à la fin de son mandat, et que la conseillère Dida Berku ait, par les présentes, les pouvoirs d'exercer le rôle du Maire lorsque le Maire est absent ou dans l'impossibilité d'exercer ses tâches d'office. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210916

APPROBATION DU CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil ») doit fixer un horaire pour ses séances mensuelles ordinaires;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc autorise, par les présentes, la tenue de ses séances mensuelles ordinaires pour l'année 2022 selon l'horaire des séances annexé aux présentes, comme l'Annexe A, pour faire partie intégrante du procès-verbal. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210917

RÈGLEMENT 2576 INTITULÉ: « RÈGLEMENT 2576 ÉTABLISSANT LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES, ET RÉCRÉATIVES POUR L'AUTOMNE 2021 ET L'HIVER 2022 » - ADOPTION

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KIJAVSKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement 2576 intitulé : « Règlement 2576 établissant la grille tarifaire pour les activités culturelles, sportives, et récréatives pour l'automne 2021 et l'hiver 2022 » soit et est, par les présentes, adopté et numéroté 2576. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210918

RESSOURCES MATÉRIELLES – APPROBATION D'UN CONTRAT AVEC ARPE-QUÉBEC POUR LA POURSUITE DE COLLECTE ET LE RECYCLAGE DES DÉCHETS ÉLECTRONIQUES (K-46-21)

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le point susmentionné soit et est, par les présentes, reporté à une séance ultérieure. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210919

AMENDMENT DE LA RÉSOLUTION N° 200706 INTITULÉE: « OCTROI D'UN CONTRAT DE TÉLÉPHONIE HÉBERGÉE À BEL CANADA » (K-32-20-21)

ATTENDU QUE le 13 juillet 2020, par voie de la résolution n° 200706, le conseil municipal de Côte Saint-Luc a octroyé un contrat de téléphonie hébergée à Bell Canada, débutant le 12 avril 2021 et se terminant le 30 septembre 2021;

ATTENDU QUE le terme véritable du contrat débute le 20 juillet 2021 et se termine le 19 janvier 2022;

ATTENDU QUE ladite résolution doit être amendée pour corriger le terme du contrat;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc amende, par la présente, la Résolution n° 200706 comme suit :

- Le terme du contrat est du 20 juillet 2020 au 19 janvier 2022, au lieu du 1^{er} avril au 30 septembre 2021. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210920

DÉVELOPPEMENT URBAIN – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RESTAURATION DU GAZON SUR LE LOT VACANT NO. 1 560 759 SITUÉ SUR L'AVENUE MARC CHAGALL (K-42-21)

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») souhaite octroyer un contrat pour la restauration du gazon sur le lot vacant n° 1 560 759 situé sur l'avenue Marc Chagall;

ATTENDU QUE la Ville a demandé des soumissions et négocié avec de trois (3) fournisseurs qui offre ce type de service;

ATTENDU QUE conformément à l'article 12.1 du règlement 2497 de la Ville intitulé : « Règlement concernant la gestion des contrats », la Ville est autorisée à attribuer un contrat de gré à gré pour un montant compris entre 25 000 \$ et 100 000 \$, si cela est dans le meilleur intérêt de la Ville (critères (d));

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc octroie, par la présente, un contrat à Construction Morival Ltd. pour la restauration du gazon sur le lot vacant n° 1 560 759, pour un total de 34 320,00\$, plus taxes applicables ;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0116 daté du 2 septembre 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210921

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA) – 5573 BORDEN – CÔTE SAINT-LUC**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONEILLER DAVID TORDJMAN

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, montrant un agrandissement de l'Habitation Unifamiliale Isolée sur le lot 1 560 689 au 5573 Borden et préparé par Hugo Castonguay Technologue; pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 août 2021, et révisé le 3 septembre 2021, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210922

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA) – 5611 SIR-WINSTON-CHURCHILL – CÔTE SAINT-
LUC**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, montrant un agrandissement de l'Habitation Unifamiliale Isolée sur le lot 1 561 583 au 5611 Sir-Winston-Churchill et préparé par Ariel Aaron Architecte Inc.; pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 août 2021, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210923

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA) – 6799 NEWTON – CÔTE SAINT-LUC**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, montrant un agrandissement sur la façade avant de l'Habitation Unifamiliale Isolée sur le lot 1 561 410 au 6799 Newton et préparé par Lyora Lallouz Architectural Designer; pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 août 2021, et révisé le 3 septembre 2021, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210924

**AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 5845 SHALOM – CÔTE
SAINT-LUC**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN

ET RÉSOLU :

« QUE conformément aux dispositions du Règlement G18-0005, qu'une demande de dérogation mineure concernant une propriété localisée au 5845 Shalom, Lot 1 562 071 soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous:

La demande vise à permettre une clôture arrière avec une hauteur maximale de 6pi. -8po. au lieu de la hauteur maximale permis de 6pi.

Le tout, nonobstant les dispositions du règlement de zonage no. 2217, article 8-3. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210925

**AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 6548-6572 MACKLE –
CÔTE SAINT-LUC**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE conformément aux dispositions du Règlement G18-0005, qu'une demande de dérogation mineure concernant une propriété localisée au 6548-6572 Mackle, Lot 1 560 873 soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous:

La demande vise à permettre la construction d'un balcon avec un empiètement de 12pi. dans la marge arrière minimum au lieu de l'empiètement maximum permis de 10pi. Cet empiètement est applicable pour les 13 lots adjacents suivants: 2 228 325, 2 228 326, 2 228 327, 2 228 328, 2 228 329, 2 228 330, 2 228 331, 2 228 332, 2 228 333, 2 228 334, 2 228 335, 2 228 336, 2 228 337.

Le tout, nonobstant les dispositions du règlement de zonage no. 2217, article 4-2-2 Table 1 et article 4-4-3. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210926

AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 5611 SIR-WINSTON-CHURCHILL – CÔTE SAINT-LUC

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE conformément aux dispositions du Règlement G18-0005, qu'une demande de dérogation mineure concernant une propriété localisée au 5611 Sir-Winston-Churchill, Lot 1 561 583 soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous:

La demande vise à permettre la construction d'un agrandissement de deux étages pour une Habitation Unifamiliale Isolée avec une marge avant de 5,57m au lieu de la marge avant minimale requise de 6,09 m.

Le tout, nonobstant les dispositions du règlement de zonage no. 2217, annexe "B" (zone RU-33), et article 4-4-1. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210927

AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 6799 NEWTON – CÔTE SAINT-LUC

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE conformément aux dispositions du Règlement G18-0005, qu'une demande de dérogation mineure concernant une propriété localisée au 6799

Newton, Lot 1 561 410 soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous:

La demande vise à permettre la construction d'un agrandissement sur la façade avant d'une Habitation Unifamiliale Isolée avec une marge avant de 5,18 m au lieu de la marge avant minimale requise de 6,09 m.

Le tout, nonobstant les dispositions du règlement de zonage no. 2217, annexe "B" (zone RU-46) et article 4-4-1. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210928

AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 8125 MATHER – CÔTE SAINT-LUC

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE conformément aux dispositions du Règlement G18-0005, qu'une demande de dérogation mineure concernant une propriété localisée au 8125 Mather, Lot 3 620 614 soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous:

La demande vise à permettre, pour une nouvelle Habitation Unifamiliale jumelée, la construction de ce qui suit :

- Un balcon arrière à 0 pi. de la ligne commune de terrain au lieu de la distance minimale de 2 pi. de la ligne commune de terrain; et
- L'espace sous ledit nouveau balcon arrière à être utilisé comme pièce au sous-sol à 0 pi. de la bordure du balcon au lieu d'une distance minimale de 1pi. de la bordure dudit balcon.

Le tout, nonobstant les dispositions du règlement de zonage no. 2217, article 4-3, article 4-4-2, article 4-4-3, et article 4-4-5 a). »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210929

AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 5471-5479 WESTMINSTER – CÔTE SAINT-LUC

Le point susmentionné a été reporté à une séance ultérieure.

210930

RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR L'ORIENTATION DU CONSEIL DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC SUR LES SUJETS DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION URBAINE DE MONTRÉAL

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (R.L.R.Q., c. E-20.001), (ci-après la « Loi »), l'agglomération urbaine de Montréal est composée notamment de la Ville de Côte Saint-Luc depuis le 1er janvier 2006;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi, toute municipalité centrale a un conseil d'agglomération dont la nature, la composition et les règles de fonctionnement sont prévues par décret et que ce conseil est un organe délibérant de la municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi, toute municipalité liée doit être représentée au conseil d'agglomération;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 61 de la Loi, lors d'une séance du conseil de toute municipalité liée, le Maire informe le conseil des sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, expose la position qu'il entend prendre sur tout sujet qui doivent faire l'objet de délibérations, discute de celle-ci avec les autres membres présents et propose l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

ATTENDU QUE des séances du conseil d'agglomération pourraient être tenues en octobre 2021 pour lesquelles les membres du conseil devront établir les orientations qu'il entend prendre;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN

ET RÉSOLU :

« D'ÉTABLIR l'orientation du conseil en vue des séances du conseil d'agglomération qui pourraient être tenues en octobre 2021, comme suit :

- autoriser le Maire ou son représentant dûment autorisé à prendre toutes décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour des séances du conseil d'agglomération devant se tenir en octobre 2021, en fonction de l'information présentée lors de cette réunion, et ce, dans le meilleur intérêt de la ville de Côte Saint-Luc et de ses résidents.»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210931

RÉSOLUTION À L'APPUI DE LA STRÉTÉGIE NATIONALE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRE DU QUÉBEC (SNUAT)

Le point susmentionné a été reporté à une séance ultérieure.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soumise.

210932

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à ajourner la séance. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**À 22H25, LE MAIRE MITCHELL BROWNSTEIN A DÉCLARÉ LA SÉANCE
AJOURNÉE.**

MITCHELL BROWNSTEIN
MAIRE

JASON PRÉVOST
ASSISTANT-GREFFIER

LISTE DES ANNEXES		
Numéro de résolution	Annexe correspondante	Document
210916	Annexe A	Sitting schedule 2022 council meeting dates / Calendrier dates des séances du conseil 2022

**SITTING SCHEDULE
2022 COUNCIL MEETING DATES**

January	February	March	April	May	June	July	August	September	October	November	December
10	14	14	11	9	13	11	8	12	3*	14	12

**CALENDRIER
DATES DES SÉANCES DU CONSEIL 2022**

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
10	14	14	11	9	13	11	8	12	3*	14	12

Regular Council Meetings are held at 8:00 P.M., (on the second Monday of the month) at 5801 Cavendish Boulevard, unless otherwise indicated.

*Held on the first Monday of the month / *Tenue le premier lundi du mois